

FICHE 1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE : ASSURER UN REVENU JUSTE ET SOUTENIR LA RÉSILIENCE DU SECTEUR

Le « **revenu agricole** » est la différence entre d'une part l'ensemble de la valeur de la production (vendue ou autoconsommée par la famille de l'agriculteur ou stockée) augmentée des aides reçues et, d'autre part, les charges imputables à cette activité (biens et services nécessaires à la production, charges salariales et financières et amortissements). Il sert à rémunérer d'une part le travail de l'exploitant et de sa famille non salariée et d'autre part à financer l'achat de terres et les investissements en matériel et bâtiments. On parle de résultat courant avant impôt par unité de travail agricole non salarié (RCAI/UTANS) Il n'est donc pas comparable à un revenu salarié, ni même au revenu des ménages.

La **résilience** est la caractéristique mécanique définissant la résistance aux chocs. Par extension la résilience d'une exploitation agricole est sa capacité à absorber des fluctuations de son revenu agricole (causées par des variations de prix ou des accidents climatiques) sans mettre en péril sa survie économique.

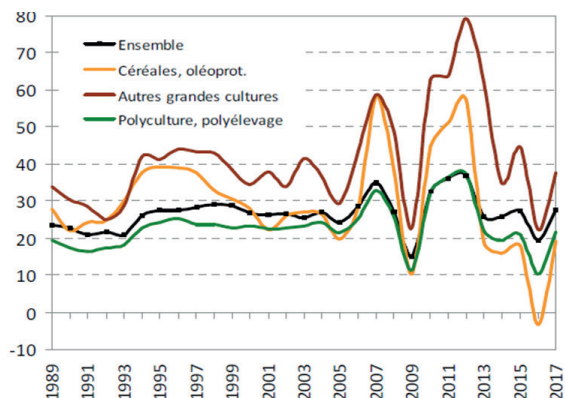
La **sécurité alimentaire** a été définie lors du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996, comme la situation dans laquelle « tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »

■ LE REVENU AGRICOLE SE CARACTÉRISE PAR UNE FORTE VARIABILITÉ

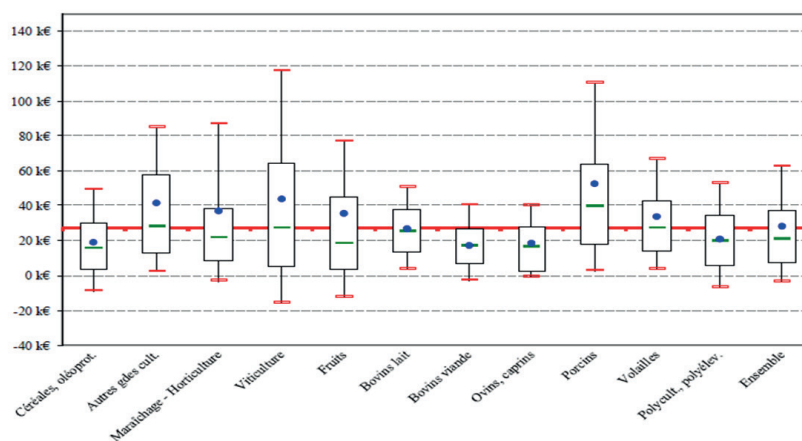
Le résultat courant avant impôt par unité de travail agricole non salarié (RCAI/UTANS), calculé à partir du réseau européen d'information comptable agricole (RICA), s'élève à 27 400 euros en 2017. Ce montant place la France entre le 5^e et 10^e rang européen derrière les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne, avec un taux de progression plus faible que celui observé chez les autres Etats membres notamment d'Europe centrale, dont les écarts de revenu avec l'Europe occidentale diminuent.

Les disparités de revenu sont fortes d'une année à l'autre, traduisant la volatilité des cours, entre secteurs de production et à l'intérieur d'une même production en fonction de la taille ou de la stratégie d'entreprise ; en particulier, la stratégie de diversification de l'activité, le choix de s'engager dans une production sous signe de qualité, permettent de renforcer le revenu en évitant les fluctuations liées au prix des produits.

VARIABILITÉ DU RCAI/UTANS EN MILLIERS D'EUROS SELON LES ANNÉES



VARIABILITÉ SELON LES ORIENTATIONS DOMINANTES DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS



Légende : Les points bleu du graphique indiquent le RCAI/UTANS moyen, les traits vert la valeur en dessous de laquelle et au-dessus de laquelle se situent 50 % des exploitations, les rectangles démarrent à la valeur du RCAI/UTANS en dessous de laquelle se situent 25 % des exploitations et se terminent à la valeur en dessus de laquelle se trouvent 25 % des exploitations. Enfin les traits orange du bas correspondent au RCAI/UTANS en dessous duquel on trouve 10 % des exploitations et ceux du haut en dessous desquels se situent 90 % des exploitations.

Les agriculteurs sont confrontés à une fluctuation importante des prix des produits agricoles du fait de la libéralisation du marché mondial, de la recrudescence des événements climatiques pour ce qui concerne les produits fortement dépendants du marché mondial (céréales, oléagineux, sucre) ainsi qu'à une difficulté à valoriser les produits à un niveau permettant de couvrir les coûts de production s'agissant des produits transformés commercialisés par la grande distribution.

Les charges, qu'il faut déduire de la valeur de la production pour obtenir le résultat, représentent une partie importante de celle-ci (voir définition donnée en introduction), en particulier, les consommations intermédiaires¹, qui représentent 50 % de cette valeur. La maîtrise des charges est donc un enjeu pour la stabilisation du revenu des exploitations.

1. Il s'agit des biens et services consommés sur une année civile, par exemple l'aliment du bétail, ou pendant une année de campagne agricole dans le cas des engrais et des produits phytosanitaires, pour être cohérent avec la production agricole récoltée. Elles ne comprennent notamment pas les charges de personnel salarié, les fermages payés pour louer les terres, les assurances.

Les défaillances d'entreprises² agricoles représentent 0,3 % de la totalité des exploitations, soit un taux inférieur à celui observé dans d'autres secteurs d'activité.

■ DU FAIT DE LA DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EST GLOBALEMENT ASSURÉE EN EUROPE ET EN FRANCE À L'EXCEPTION DE CERTAINES FILIÈRES

Le maintien d'exploitations agricoles rentables est nécessaire pour assurer une couverture des besoins alimentaires par l'agriculture nationale, dès lors que le choix de la sécurité alimentaire, qui a prévalu dans les années 1960, continue d'être partagé par la société européenne.

Le ratio production / consommation montre des situations contrastées entre des filières « excédentaires » en termes de production (produits laitiers, céréales, sucre et vins), des filières à peu près « à l'équilibre » (viandes bovine et porcine notamment) et des filières « déficitaires » comme le soja, les fruits tropicaux, la viande ovine et la viande de volaille.

À un niveau plus fin, il peut exister une situation particulière avec par exemple un déficit en produits de moyenne gamme masqué par un équilibre global de filière, ou encore un déficit pour l'alimentation animale en matières riches en protéines, notamment sous forme de tourteaux de soja, malgré un excédent global en protéines végétales, grâce aux prairies et au contenu en protéines des céréales. Sur le secteur spécifique du bio, en moyenne 69 % des produits consommés en France y sont produits.

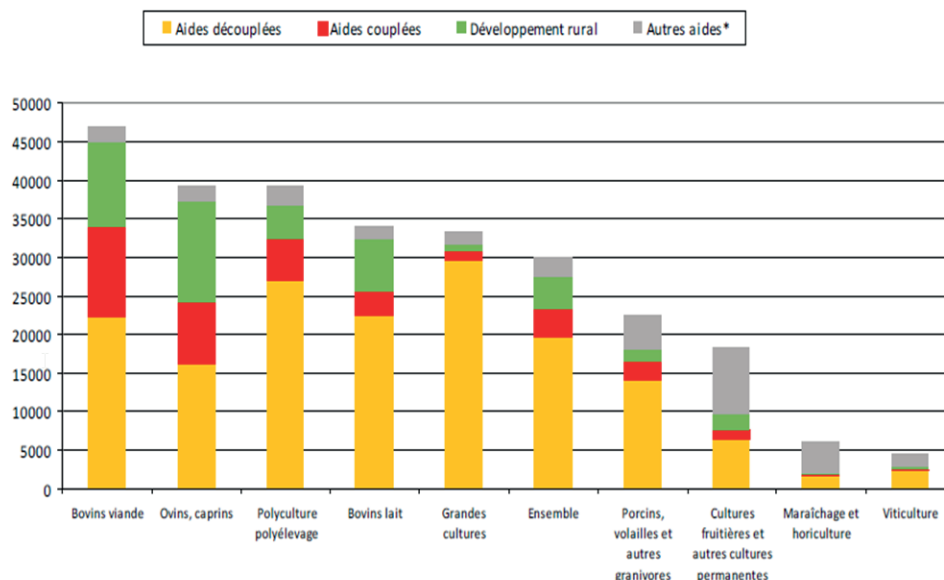
■ COMMENT LA PAC SOUTIEN LE REVENU AGRICOLE ET LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PARTICIPE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

90 % des exploitations françaises bénéficient d'une aide européenne de l'ordre de 32 500 € annuels en moyenne en 2018, toutes aides confondues. La comparaison de la valeur de la production par exploitation et du niveau des charges (respectivement 193 000 € et 188 000 €) met en évidence l'importance du soutien européen pour le maintien du revenu agricole, même si ce chiffre moyen ne rend pas compte des disparités entre exploitations. Sans les aides, plus de la moitié des exploitants auraient un revenu négatif.

Le montant des aides aux grandes cultures a diminué depuis 25 ans alors que celui aux élevages de ruminants (bovins, ovins, caprins) a augmenté.

2. Voir définition sur <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1617>

MONTANT MOYEN EN € DES DIVERSES AIDES PERÇUES PAR ORIENTATION DOMINANTE DE PRODUCTION EN 2017



La plus grande partie des aides reste constituée par les aides « découplées » (voir glossaire). Bien qu'elles ne dépendent plus de la production choisie, elles restent attachées à l'hectare et le montant perçu par un agriculteur est d'autant plus important que sa surface est importante, même si le paiement « redistributif » a corrigé très partiellement cette situation. Si ces aides permettent d'amortir les effets des fluctuations de prix, elles ont été complétées sur la période récente par des mécanismes de mutualisation des risques sanitaires et de soutien à l'assurance climatique, dont les montants financiers sont toutefois marginaux (150 millions€ annuels).

Les aides « couplées » ont permis de maintenir un niveau de production, et une production équilibrée sur l'ensemble du territoire pour les filières fragiles concernées (les ovins par exemple).

Pour sa part, « l'indemnité compensatoire de handicaps naturels », qui représente 40 % des crédits du FEADER actuel en France, soit plus d'un milliard€, a permis de maintenir le revenu des exploitations dans les zones difficiles.